

**2 jours**

PROGRAMME DE FORMATION

**En présentiel****FORMATION INITIALE AU SST, SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL****OBJECTIFS DE FORMATION**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Situer le rôle du sauveteur secouriste du travail l'entreprise
- Identifier les risques potentiels afin de prévenir l'accident
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime
- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
- Savoir alerter les secours compétents

**PARTICIPANTS**

- Toute personne souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise
- Toute personne souhaitant acquérir des notions de secourisme
- Groupe de 4 à 10 participants maximum

**PRÉREQUIS**

- Aucun

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES**

- Le programme et le contenu de la formation sont conformes au référentiel de formation de l'INRS : document de référence V8.01/2021
- Formation action : le participant est acteur de sa formation et le formateur propose beaucoup d'exercices concrets
- 1/3 de théorie et 2/3 de mises en pratiques
- Exercices, analyse de pratique, mises en situation sur des cas concrets pour permettre l'appropriation des méthodes et des outils
- Support individuel de formation

**ÉVALUATION**

- Évaluation s formatives réalisées par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation certificative réalisée à partir de cas concrets d'accidents simulés
- Un certificat d'aptitude valable 24 mois sera remis à la fin de la formation

**LES PLUS**

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
- Programmes ajustables à vos attentes
- Accompagnement personnalisé
- Option démarche qualité :

SQF – Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.

- Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap, contact référent handicap au 02 43 61 08 47
- Une expertise<sup>2</sup> de nos formateurs : technique et pédagogie active

**PROGRAMME DE FORMATION**

Présentation générale de la formation

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) s'inscrit dans le cadre du Code du travail (article R. 4224-15) : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

- 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- 2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux. »

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers.

**1. Situer le cadre juridique de son intervention**

- Les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- Les fondamentaux du code du travail dans sa mission de SST

**2. Réaliser une protection adaptée**

- Les mesures de protection
- Se protéger soi-même et son environnement
- Les dangers persistants, réels ou supposés dans une situation concernée
- L'identification des personnes qui pourraient être exposées
- Supprimer ou isoler le danger

**3. Examiner la/les victime(s)**

- Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- L'ordre de priorité des actions de recherche
- Les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes
- La priorité des actions à mener

**4. Alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise**

- Les différents éléments du message d'alerte
- Les procédures d'alerte : qui et dans quel ordre ?
- Les critères prédéfinis pour déclencher l'alerte
- Les consignes pour assurer une transmission efficace

**5. Secourir la/les victime(s) de manière appropriée**

- La procédure des actions à effectuer
- Les techniques de secours préconisées
- Le suivi de la victime dans l'attente des secours

**6. Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention**

- L'organisation et les acteurs de la prévention dans l'entreprise
- Les notions de danger, de situations dangereuses et de risques potentiels
- Les accidents du travail (AT) et maladie professionnelle (MP)
- L'information des actions de prévention de son entreprise